

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

●●●●

**AFFAIRES GENERALES**

**Désignation des délégués à la commission de contrôle des listes électorales**

Le seize avril deux mille vingt-six à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Viance, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, **Maire.**

Présents Bernard CONTINSOUZAS, Christophe DELMAS, Sonia CHOUZENOUX, Bernard CHARBONNEL, Sandrine GALOPIN, Jean FRANCOIS, Chantal BREUIL, Eric BOLIN, Guy REYNIER, Agnès RAYMOND, Cécile LOURADOUR, Marie-Aurore LACOTTE, Céline AUMONT, Romain TREILLE, Jean-Baptiste BOSREDON, Marine LAPEYRE, Michel OLIVIER et Gwenaëlle DUMAS.

Absent excusé ayant donné pouvoir Jérôme HEREIL pouvoir donné à Cécile LOURADOUR.

**Membres 19 Présents 18 Représenté 1**

Monsieur Jean FRANCOIS a été nommé secrétaire de séance.

**Date de la convocation** : 10 avril 2026.

La réforme des listes électorales est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (lois n° 2016-1046, 1047 et 1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 et circulaire du 12 juillet 2018). Conformément à l'article R.7 du code électoral, « dans chaque commune, les membres de la commission sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de **6 ans**, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ». Le maire transmet au préfet la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission. En application de la loi n°2025-444 du 21 mai 2025, la commission sera composée de 5 membres pour la commune de SAINT-VIANCE dont 3 conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le plus de sièges et 2 conseillers municipaux de la deuxième liste. Chaque titulaire aura un suppléant afin d'assurer le fonctionnement de la commission de contrôle.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, il est proposé d'inscrire les conseillers prêts à participer aux travaux de la commission comme suit :

| Liste « Toujours ensemble pour Saint-Viance » | NOM       | PRENOM  |
|---|-----------|---------|
| Titulaires                                    | BREUIL    | Chantal |
|   | BOLIN     | Eric    |
|   | HEREIL    | Jérôme  |
| Suppléants                                    | REYNIER   | Guy     |
|   | RAYMOND   | Agnès   |
|   | LOURADOUR | Cécile  |

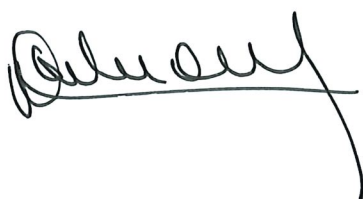


| Liste « Bien vivre à Saint-Viance » | NOM     | PRENOM    |
|-------------------------------------|---------|-----------|
| Titulaires                          | OLIVIER | Michel    |
|                                     | DUMAS   | Gwenaëlle |

*Ainsi fait et délibéré à SAINT-VIANCE, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

**Le Maire,  
Bernard CONTINSOUZAS**




**Le secrétaire,  
Jean FRANCOIS**